

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Adrian Bennett 222 Queen St - 1401 adrian.bennett@tpsgc-pwgsc.gc.ca Ottawa Ontario K1A0S5

LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité parliamentaire 222 Queen Street / 222, rue Queen Ottawa Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet				
A et G, DGCP-Complexe parle	ementaire			
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
EP750-182231/A		2018-01-04		
Client Reference No N° de référence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
EP750-182231		PW-\$P	PS-021-26623	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS No./N	N° VME	
021pps.EP750-182231				
Solicitation Closes	- L'invitation pr	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire	
on - le 2018-01-26			Eastern Standard Time	
on - le 2018-01-20			EST	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	n: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		à:	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Bennett, Adrian			021pps	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(613) 990-3849 ()			() -	
Destination - of Goods, Serv Destination - des biens, serv	•	:		
Destination - des biens, serv	ices et construction.			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur			
Telephone No N°de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to si (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			







Préavis d'approvisionnement

TITRE : Services d'architecture et de génie de la Direction générale de la Cité parlementaire – Complexe parlementaire intégré

1. Objectif et contenu du préavis d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) diffuse le présent préavis d'approvisionnement afin d'informer l'industrie d'une nouvelle occasion, de fournir du temps à l'industrie pour former des équipes multidisciplinaires et demander les habilitations de sécurité préalables, et d'offrir à l'industrie la possibilité de poser des questions initiales ou d'émettre des commentaires à TPSGC.

Le présent préavis d'approvisionnement n'est pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Aucun accord ni contrat ne sera conclu sur le fondement du présent préavis d'approvisionnement. Ce préavis d'approvisionnement ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et n'autorise aucunement l'industrie à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Ce préavis d'approvisionnement ne doit pas être considéré comme un engagement à publier une demande de propositions ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits aux présentes.

Même si tout renseignement recueilli peut être fourni sous la forme d'information confidentielle (dans ce cas, les renseignements seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser les renseignements dans le cadre de la rédaction de la demande de propositions. Le Canada apprécie les commentaires de l'industrie, mais il ne s'engage pas à répondre aux commentaires qu'il pourrait recevoir.

Les répondants sont invités à préciser, dans les renseignements qu'ils communiquent au Canada, les renseignements qu'ils considèrent comme exclusifs, personnels ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour en savoir davantage : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/).

Le présent préavis d'approvisionnement ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation au présent préavis d'approvisionnement n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.





Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre au présent préavis d'approvisionnement.

2. Contexte et portée des services

Contexte

TPSGC a accompli d'importants progrès dans les dix dernières années dans la Cité parlementaire avec la réalisation de 21 projets clés rattachés à la vision et au plan à long terme (VPLT). Comme des projets importants (p. ex., édifice de l'Ouest, Centre d'accueil des visiteurs et Centre de conférences du gouvernement) sont sur le point de s'achever et que la réhabilitation de l'édifice du Centre doit commencer en 2019, TPSGC se tourne maintenant vers les besoins et les possibilités de développement dans les trois îlots situés en face de la Colline du Parlement et le secteur Ouest de la Cité parlementaire. Cela comprend des travaux de réhabilitation importants pour l'édifice de l'Est et l'édifice de la Confédération, et des investissements dans les actifs le long de la rue Wellington et Sparks.

Un complexe parlementaire intégré

TPSGC reconnaît qu'une occasion unique se présente actuellement pour s'éloigner de l'approche axée sur les immeubles nécessaire pour la réhabilitation de l'édifice du Centre, en vue d'adopter une approche axée sur le complexe. L'intégration de l'architecture et du génie dans un contrat à long terme s'harmonise bien à l'évolution du ministère. Elle permet à TPSGC de réaliser des gains d'efficacité et d'offrir une orientation cohérente tout en faisant progresser l'évolution de la Cité parlementaire vers un complexe parlementaire intégré, moderne et de calibre mondial.

Étendue des services

À cette fin, TPSGC prévoit publier une demande de propositions sur le site www.achatsetventes.gc.ca afin d'engager une firme d'architectes/d'urbanisme expérimentée (ou de telles firmes fonctionnant en coentreprise) à titre d'expert-conseil principal, avec une équipe d'experts-conseils multidisciplinaire pour offrir une vaste gamme de services professionnels jusqu'à une durée de 15 ans à compter de la date d'attribution du contrat, qui devrait être au printemps 2018.

Le contrat sera utilisé afin d'exécuter des activités de planification ainsi que des initiatives préalables aux projets et de développement préliminaire de projets. Les activités seront regroupées en trois volets : Volet 1 – Plan directeur du complexe pour la Cité parlementaire et la Cité judiciaire, ainsi que l'emplacement de Bibliothèque et Archives Canada (aussi appelé mise à jour de la VPLT); Volet 2 – Services d'architecture, d'ingénierie et professionnels; Volet 3 – Services d'architecte-conseiller (un aperçu détaillé des volets se trouve ci-dessous). Il s'agira d'un contrat de base de deux (2) ans, avec un maximum de 13 années en option (pour un total maximal de 15 ans). Le Canada demandera des honoraires fixes pour le volet 1. Les volets 2 et 3 seront fondés sur les autorisations de tâches afin de permettre l'approvisionnement en services professionnels au besoin.





VOLET 1 – Plan directeur du complexe

Dans le cadre de ce volet, l'expert-conseil élaborera un plan directeur du complexe pour la Cité parlementaire en assurant l'intégration avec la Cité judiciaire et le site de Bibliothèque et Archives Canada. Ce plan établira les paramètres de la croissance future et du développement de la Cité parlementaire (mise à jour de la VPLT).

Le plan directeur du complexe sera un nouveau document qui sera fondé sur le document « Cité parlementaire et Cité judiciaire : Capacité du site et plan d'aménagement à long terme » de 2006, et le remplacera. Il s'agira d'un cadre de planification à long terme exemplaire, dynamique, visionnaire et flexible dans le but d'orienter la prise de décisions concernant la croissance future, le développement, la réhabilitation et l'infrastructure pour un Complexe parlementaire intégré. Le plan directeur du complexe sera appuyé par un plan de mise en œuvre et d'établissement des coûts, et un résumé public.

VOLET 2 – Services d'architecture, d'ingénierie et professionnels

Dans le cadre du volet 2, l'expert-conseil fournira, au besoin, une vaste gamme de services d'architecture, d'ingénierie et professionnels spécialisés à l'appui de TPSGC dans le cadre de la planification d'initiatives et la réalisation de projets.

Le besoin comprend des initiatives qui sont liées au développement de la VPLT et de l'orientation établie dans le volet 1, et qui visent à mettre en œuvre des projets précis avec une construction de moins de 20 millions de dollars figurant dans le programme de travail de la VPLT qui a été approuvé.

Les services professionnels du volet 2 peuvent être utilisés pour appuyer les activités de planification et de développement préalable pour un programme de travail qui comprend les éléments suivants :

- le réaménagement des biens de la couronne le long des rues Sparks et Wellington (îlots 1, 2, et 3) situés entre la rue Sparks et Wellington, et la rue Bank et Elgin;
- le réaménagement de l'édifice de la Confédération;
- le réaménagement de l'édifice de l'Est;
- le réaménagement de l'édifice du Centre;
- l'achèvement des phases restantes du complexe du Centre d'accueil des visiteurs.

VOLET 3 – Services d'architecte-conseiller





Dans le cadre de ce volet, l'expert-conseil fournira, au besoin, des services de soutien en surveillance de l'architecture et du génie pour des projets choisis réalisés au moyen d'une approche d'approvisionnement conception-construction ou d'une autre forme d'approvisionnement.

Le réaménagement des îlots 1, 2 et 3 de la Cité parlementaire est essentiel à la réussite de l'approche du complexe intégré; en particulier l'îlot 2. TPSGC envisage la réalisation du projet de réaménagement de l'îlot 2 à l'aide d'une autre forme d'approvisionnement. D'autres projets au sein de la Cité parlementaire, y compris le réaménagement des îlots 1 et 3, pourraient être évalués afin de déterminer les avantages possibles d'une autre forme d'approvisionnement.

Organisation de l'équipe multidisciplinaire

L'approche de TPSGC pour l'organisation du contrat consiste à chercher une firme d'architectes/d'urbanisme ou de telles firmes fonctionnant en coentreprise à titre d'expert-conseil principal, avec un chef d'équipe pour chacun des trois volets. L'équipe multidisciplinaire devra posséder les compétences professionnelles dans les domaines indiqués à l'annexe 1.

Prévention de conflit d'intérêts

Afin de protéger l'intégrité des processus d'approvisionnement futurs, le Canada peut rejeter les propositions de l'expert-conseil, des sous-experts-conseils principaux du volet 3 et des spécialistes du présent contrat (consulter l'annexe 1 sous le volet 3 pour obtenir des précisions) pour des projets futurs qui emploient les services de l'architecte-conseiller du volet 3. De l'avis du Canada, les services pourraient donner l'impression d'un avantage injuste, étant donné le rôle spécialisé de l'architecte-conseiller.

Approche d'approvisionnement

On s'attend à ce qu'une demande de propositions (DP) soit publiée dans un avenir prochain, et on recommandera l'attribution du contrat au promoteur offrant le meilleur rapport qualité-prix. TPSGC prévoit utiliser un processus d'approvisionnement en une seule phase en raison de la nature du besoin, et le nombre prévu de réponses de l'industrie amène le Ministère à croire que cette approche ne forcera pas indûment de nombreuses firmes à déployer des efforts excessifs pour répondre à ses attentes.

Les soumissions présentées en réponse à la DP (propositions technique et financière distinctes) peuvent être évaluées en partie selon les critères suivants pour chacun des volets afin de choisir la proposition offrant le meilleur rapport qualité-prix :

- 1. réalisations du proposant (expert-conseil principal) dans le cadre de projets;
- réalisations des spécialistes et sous-experts-conseils clés dans le cadre de projets antérieurs;
- 3. réalisations du personnel clé dans le cadre de projets (proposants et sous-





experts-conseils ou spécialistes);

- 4. compréhension du projet;
- 5. gestion des services, notamment :
 - a. composition des équipes, structure organisationnelle, capacité;
 - b. approche et méthodologie de gestion de projet;
 - c. plan de travail et calendrier;
- 6. présentation:
- 7. prix.

Le conseil d'évaluation évaluera les propositions techniques et financières séparément. Il évaluera le meilleur rapport qualité-prix pour le Canada en fonction de la meilleure note technique et financière combinée, selon une pondération de 80 % pour la note technique, et 20 % pour la note financière.

Exigences relatives à l'autorisation de sécurité

Les exigences relatives à la sécurité seront un critère d'évaluation obligatoire de la DP. Ce critère devrait être le suivant :

- Les proposants doivent détenir une attestation de sécurité d'installation valide au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), ou un équivalent international, à la date de clôture des soumissions.
 Les renseignements au sujet des exigences de sécurité des contrats internationaux sont accessibles ici :
 https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html
- 2. Tous les sous-experts-conseils clés et les spécialistes (indiqués à l'annexe 1) doivent détenir une cote de sécurité d'installation valide au niveau SECRET, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), ou un équivalent international, à la date de clôture des soumissions.
 Les renseignements au sujet des exigences de sécurité des contrats internationaux sont accessibles ici :
 https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html
- 3. Tous les autres membres de l'équipe multidisciplinaire doivent détenir une vérification d'organisation désignée (VOD) délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DISC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), à la date de clôture des soumissions.
- 4. Le personnel principal des sous-experts-conseils principaux et des spécialistes







indiqué pour chaque volet (à l'annexe A) nécessite une attestation de sécurité du personnel de niveau SECRET, délivrée par la DISC/TPSGC à la date de clôture des soumissions.

Pour exécuter les services prévus au contrat, il est attendu également que l'expert-conseil devra obtenir une attestation de sécurité d'installation valide assortie d'une autorisation de détenir des renseignements au niveau SECRET, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

L'obtention des attestations de sécurité peut prendre du temps. TPSGC recommande donc aux fournisseurs intéressés de demander les attestations requises dès que possible en présentant une demande d'enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé. Le formulaire de demande est accessible sur ici :

https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/formulaires-forms/esosp-psos-fra.html

TPSGC ne peut pas garantir que l'enquête de sécurité demandée sera achevée avant la date de clôture des soumissions.

3. Remarques importantes à l'intention des répondants :

Pour avoir une idée du niveau d'intérêt de l'industrie, TPSGC demande que les fournisseurs intéressés envoient un courriel à l'autorité contractante du Ministère ou s'inscrivent à la liste publique des fournisseurs intéressés sur la page du présent préavis d'approvisionnement sur achatsetventes.gc.ca.

Les commentaires sont les bienvenus, et ils peuvent être envoyés à l'autorité contractante de TPSGC dont le nom figure ci-après, par courriel :

Adrian Bennett

Chef d'équipe des approvisionnements Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction de l'attribution des marchés immobiliers Adrian.bennett@pwgsc-tpsgc.gc.ca

4. Date de clôture du préavis d'approvisionnement

Les réponses à ce préavis d'approvisionnement doivent parvenir à l'autorité contractante de TPSGC identifiée ci-dessus au plus tard le 26 janvier 2018.







Annexe 1

L'expert-conseil Architecte/urbaniste

Principaux sous-experts-conseils et spécialistes du volet 1 :

Urbanisme

Aménagement urbain Architecture paysagère Architecte

Spécialiste de la durabilité Spécialiste en sécurité

Spécialiste du patrimoine Logistique de manutention des

Génie des transports

Équipe de l'expert-conseil pour le volet 1 :

L'expert-conseil, les sous-experts dans les domaines suivants :

Planification de base

Sécurité (pour les immeubles et l complexe)

public

matériels

Rédaction/rédaction technique

Architecture paysagère

Génie civil

Génie géotechnique

Arts graphiques (y compris modélisation 3D)

Principaux sous-experts-conseils et spécialistes du volet 2 :

Génie mécanique Génie électrique

Génie des structures

Génie civil

Spécialiste de la durabilité Spécialiste en sécurité

Spécialiste du patrimoine Génie en explosion/Ballistique

Principaux sous-expertsconseils et spécialistes du volet 3:

Ingénieur mécanique Ingénieur électricien

Ingénieur en structures

Ingénieur civil

Spécialiste de la durabilité

Spécialiste en sécurité

Spécialiste du patrimoine

Équipe de l'expertconseil pour le volet 2 :

L'expert-conseil, les sous-experts conseils principaux et spécialistes du volet 2, ainsi que des experts dans les domaines suivants :

Technologie de l'information/télécommunicatio

Trafic

Modélisation des données du bâtiment (MDB)

Services alimentaires/conception de cuisine

Transports verticaux

Conception durable

Urbanisme

Toiture

Aménagement urbain

Éclairage

Analyse des codes de construction

Acoustique

Autres services spécialisés au besoin

Équipe de l'expert-conseil pour le volet 3 :

L'expert-conseil, les sous-experts conseils principaux et spécialistes du volet 3, ainsi que des experts dans les domaines suivants :

Partenariats publics-privés (PPP)

Ingénierie des structures et génie sismique

Prévention du crime par l'aménagement du milieu Enveloppe du bâtiment

Surveillance et contrôle de la planification du projet

Conception de l'éclairage

Architecture paysagère

Systèmes de télécommunication

sécurité des personnes, et conformité avec les codes

Mécanismes de contrôle et de gestion de l'énergie

Consultation en matière de matériel, y compris de matériel de sécurité

Qualité de l'air intérieur

Conception de câblage structuré

l'information/technologi l'information (GI/TI)

Accessibilité





